

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 14

Artikel: Les chercheurs d'héritage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192875>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rurés ; j'étais étonné de ne pas l'avoir encore vue, et c'était elle.

Je l'appelai à voix basse. L'ombre assise fit d'abord un mouvement en arrière, puis s'avança en glissant le long de la haie.

A ces précautions de sauvagerie, à l'allure silencieuse et rapide, je vis immédiatement que je ne m'étais point trompé et qu'au lieu du meurtrier, intéressé à rôder aux environs, c'était bien sa seconde victime, la plus à plaindre peut-être.

Le *Hoche-Queue* me prit la main et la baisa en l'inondant de larmes ; elles tombaient chaudes et pressées comme si elles n'eussent point coulé depuis trente-six heures au moins. Je l'emmenai sous la tonnelle et la fis s'asseoir, la consolant et la caressant comme je l'eusse fait pour un enfant.

Ses cheveux étaient dénoués, ses minces vêtements ruisselaient de pluie, son visage semblait en feu et son poulx battait la fièvre. Par instants, un hoquet convulsif la secouait tout entière ; ses dents claquaient.

Je ne savais que dire, que faire ; on devient stupide en face des grandes douleurs. Je la conjurai de ne pas se laisser glacer jusqu'à en mourir, d'accepter un caban, de l'eau-de-vie ou du vin que j'allais rentrer quêrir. Elle ne m'écoutait pas. Quand je me levai, en me débarrassant de ses étreintes inconscientes :

« Où allez-vous ? dit-elle. Je, je voudrais... le voir ; oui, le voir, je l'embrasserai et il guérira. Je le soignerai comme savent soigner les femmes, celles qui aiment, vous ne savez pas, vous, les hommes. Tenez, j'ai apporté des herbes pour les plaies d'armes à feu ; ça ressuscite les morts, ça. Il faut que j'entre. »

Et elle me tendait des paquets de thym, de reine des prés, de pavots, toute l'herboristerie champêtre qu'elle vendait aux malades, aux religieuses, aux médecins du canton.

Le délire commençait. Il valait mieux évidemment qu'elle revît encore son ami afin de lui éviter la folie, mais il fallait aussi, pour la paix de chacun, que personne ne connût jamais cette dernière démarche.

Je la traitai alors en malade, en folle, et lui indiquai brutalement ce que j'entendais faire.

« Attends-moi et reste là, lui dis-je. » Puis j'allai espionner la salle par l'entrebaillement des volets. Les deux gardes dormaient toujours, et toujours ils étaient seuls.

Je revins près du *Hoche-Queue* et, lui prenant la main : « Viens avec moi. J'éteindrai les cierges et tu pourras le toucher, l'embrasser sans crainte ; mais pas un cri. Quand je t'aurai renvoyée, je rallumerai et soulèverai les rideaux presque complètement. Tu continueras sans danger et du dehors, ta veille jusqu'à l'aube. Tu t'envelopperas d'une couverture et je compte sur ton courage. Dans trois jours, dans huit jours, quand tu le pourras, viens discrètement à la Repardière, je te donnerai la moitié des objets que j'aurai demandés à la mère Bernard en souvenir de son fils. »

« Marchez, monsieur, fit-elle en se raidissant, je serai digne de celui qui n'a pas eu honte de m'aimer ! »

Nous entrâmes et pendant qu'elle s'agenouillait près du lit, je soufflai les lumières. La pièce resta plongée dans une obscurité qui devait protéger la mystérieuse entrevue des fiancés de la mort.

Un étranger pouvait survenir, les gardes

ou la mère Bernard s'éveiller d'une minute à l'autre ; le foyer mal éteint jetait sur les murs des lueurs dansantes ; je tremblais d'angoisse.

Le *Hoche-Queue* se retrouva elle-même et comprit aussi ce qu'elle devait à la mémoire du brigadier, à ma sympathie dévouée.

Elle se releva et, à trois reprises, posa fortement ses lèvres sur le front, les yeux et le cœur du mort, comme pour lui infuser sa vie et lui répéter le serment de son âme, puis, rejetant la couverture que je lui tendais, elle disparut.

Quand j'eus rallumé les flambeaux, je fis le tour de la Maison Forestière. Elle n'était plus là, mais au loin, dans les taillis, monta une plainte indicible, un de ces cris qui secouent jusqu'aux moelles ceux qui les entendent sur un champ de bataille, au milieu d'une catastrophe, dans un asile d'aliénés, un de ces cris par lesquels l'âme humaine semble vouloir déchirer son enveloppe.

C'était la souffrance trop longtemps comprimée du pauvre *Hoche-Queue* qui éclatait dans un hurlement. Les chiens lui répondirent en gémissant comme s'ils eussent compris qu'avec elle les dernières caresses de leur maître s'en allaient pour toujours. (A suivre.)

Les chercheurs d'héritage.

Il est assez rare qu'un homme meure sans laisser, fût-ce au degré le plus éloigné, aucun parent qui puisse revendiquer son héritage.

L'Etat ne se chargeant pas de rechercher ces parents inconnus, il s'est formé en France des agences spéciales sur lesquelles *le Jour* nous donne les détails suivants :

Le *chercheur d'héritages* est une profession reconnue. Il y a quelques mois, d'une façon définitive, le Tribunal civil de la Seine a légitimé cette profession ; il est permis désormais à celui-ci de réclamer une part dans une succession qu'il a indiquée à autrui contre promesse de récompense.

Le *chercheur d'héritages*, au surplus, ne porte pas ce vilain titre ; il est, plus noblement, *généalogiste*.

Le *généalogiste* ne doit pas être confondu avec l'agent d'affaires, qui se charge de toutes les besognes dites de contentieux et qui pratique admirablement le « truc » de la succession lointaine. Les *généalogistes* procèdent d'une tout autre façon.

L'organisation de leur entreprise est tellement délicate et complexe qu'ils n'ont pu créer que deux ou trois offices dans Paris : l'un (le plus ancien) est situé dans la rue du Cherche-Midi ; un autre, boulevard Henri IV. Ils sont dirigés par d'anciens clercs de notaire ou d'avoué qui n'ont pas traité, et qui utilisent de la sorte, très correctement, leurs connaissances professionnelles et leurs relations. La raison sociale comprend plusieurs personnes, car les recherches nécessitent des voyages dans toute la France.

Le *généalogiste* est en correspondance

avec les greffiers, les secrétaires de mairies des grandes villes, où il a, d'ailleurs, des agents à poste fixe. Il reçoit l'avis de tous les décès, mariages, naissances qui se produisent dans les familles d'une certaine condition. Il les fait classer et répartir dans des dossiers dont le nombre est colossal, plus d'un million dans chaque office. Les successions en déshérence, sur le point de revenir à l'Etat, lui sont signalées par les mêmes correspondants. Il consulte ses cartons, puis se rend sur les lieux mêmes, interroge les archivistes départementaux, fouille les registres des mairies, des églises, jusqu'à ce qu'il ait découvert un arrière-cousin du mort. Aussitôt, il s'abouche avec cet héritier.

Il lui fait part de la découverte qu'il vient de faire ; un gros héritage est à sa disposition ; il ne s'agit plus pour lui que de se faire reconnaître comme héritier.

Le *généalogiste* ne demande aucune avance de fonds ; il assume toutes les responsabilités des procès qui pourraient survenir, il se charge de tous les frais d'envoi en possession. Seulement, par contrat, il est convenu qu'il touchera le quart ou le tiers de la somme récupérée par l'heureux héritier à qui la fortune est venue ainsi en dormant.

Il paraît que, malgré les risques, le métier de *généalogiste* est fort lucratif ; au reste, on peut s'en rendre compte par le luxe avec lequel sont installés les deux principaux cabinets de *généalogistes* de Paris.

Djan à la Tapetta et lo menistrè.

Faut tot parâi avâi dè la cabosse po ètrè menistrè ; kâ quand faut po totès lè demeindzès ruminâ on prédzo et lo bin recordâ po lo poâi débliottâ sein que quelhi, n'ia pas ! faut pas ètrè on taborniau. Sé bin que y'ein a que mettont la paletta su la chère, et que guegnont à mësoura ; l'est bin su cliâo que sont du po apprenindrè, âo bin que n'ont pas z'u lo teimps dè sè recordâ po savâi su lo bet dâo dâi, po cein que l'ont petètrè étâ à 'na noce âo bin à n'on batsi lè dzo dévant ; et pi y'ein a assebin que sè recordont dessus dâi lâivro que sont fè tot espret. Mâ poru que cein que diont sèyè bon, l'est tot cein qu'ein faut.

Mâ on menistrè a bio ètrè menistrè, y'a dâi lulus que sè geinont pas mé po lè z'eimbètâ què se l'étiont dâi taupi. L'est dè elia sorta qu'étâi Djan à la Tapetta, on coo que n'étâi pas bête, allâ pi, mâ que terivè dâo coté dè sa mère po la niaffe, kâ dein son teimps, la Tapetta étâi la pe granta batolhie dè tot lo vela-dzo. Ne sé pas se lo Djan avâi z'âo z'u recordâ dein son dzouveno teimps po ètrè oquie, et se cein avâi ratâ, mâ tantia que l'avâi liaisu dein lè mémo lâivro